

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 07 novembre 2022

20 Heures 00 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, OZIL Stéphanie et EGON Violette,
MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.
Mmes HASSAPIS Renée, COLAS Liliane, TORAN Isabelle, FROMONT Michelle qui est
arrivée au cours du 3^{ème} point à l'ordre du jour et GONTRAND Marie-Laure qui est arrivée au
4^{ème} point à l'ordre du jour
MM. CALDERAN Dominique, DEBOEUF Michel et SEGURA Franck.

Absents : Monsieur DIVES Loïc donne procuration à Monsieur CHARBONNIER Maurice,
Madame BERNARD Adeline donne procuration à Madame TORAN Isabelle.

Madame Stéphanie OZIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2022 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

TRAVAUX FONTAINE DU CADE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire présente le dossier.

Cinq entreprises ont été consultées pour les travaux de la traversée de La Fontaine du Cade :
SATP, JAUFFRE, COLAS LAUPIE et EUROVIA.

Une estimation avait été faite à hauteur de 212.631,00 euros HT

Suite à l'ouverture des plis le 10 octobre 2022, les services du département ont fait l'analyse technique.

Les résultats ont été présentés à la commission MAPA le 04 novembre 2022 :

- JAUFFRE propose 212.110,50 euros HT,
- SATP propose 219778,10 euros HT,
- COLAS pour 249.707,40 euros HT,
- LAUPIE pour 251.300,00 euros HT,
- EUROVIA pour 254.950,04 euros HT.

Les entreprises ont été classées en fonction du prix (70%) et de la valeur technique (30%).

Au niveau du prix, l'entreprise JAUFFRE obtient la meilleure note.

Au niveau de la valeur technique, l'entreprise SATP arrive devant l'entreprise JAUFFRE.

Après analyse des critères de prix et techniques, la commission MAPA propose, suite à l'analyse du Département, l'entreprise SATP qui a obtenu la meilleure note.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider le choix de la commission MAPA, l'entreprise SATP.

BÂTIMENT MUSÉE MAGNANERIE : Consultation architecte

Il est proposé de faire une étude de faisabilité avec un planning de travaux, une proposition financière et une note méthodologique ce qui permettrait de déterminer la nécessité d'un architecte pour telle ou telle tranche.

L'idée est de rénover le Musée afin d'améliorer les conditions de travail des agents, de régler les problèmes de fuite et aménager l'étage :

- installer la bibliothèque accessible à tous avec des espaces d'accueil en petits groupes et de lieux de lectures conviviaux et confortables,
- créer un espace polyvalent à destination des associations, de besoins socio-municipaux ou d'ateliers notamment pour le Musée,
- installer un espace avec du matériel informatique, bureautique et communication en accès libre pour les associations ou encadré par un animateur.

L'objet de la consultation est :

- démolition et déplacement du bureau en rez de jardin
- construction d'un laboratoire
- aménagement des deux salles à l'étage
- proposition d'une solution pour l'étanchéité de la terrasse
- création de sanitaire public sur la partie haute du bâtiment

Arrivée de Madame Michelle FROMONT.

L'étude consiste à déterminer l'organisation des espaces.

Une première phase avec l'aide à la programmation ; travail qui se ferait avec une commission municipale.

Une seconde phase pour l'estimation financière,

Une dernière phase pour le lancement des travaux.

Il est donc proposé de lancer la consultation pour le choix d'un architecte pour une mission à échéance au 30 janvier 2023, afin de commencer les travaux avant l'ouverture du musée.

Les réponses doivent arriver avant le 05 décembre 2022.

Accord du Conseil municipal par 13 voix POUR afin de lancer la consultation.

PROJET AIRE DE CAMPING-CARS

Une présentation de projet d'aire de camping-cars au-dessus de la maison de la chasse est faite au conseil. Vingt emplacements sont prévus.

Arrivée de Madame Marie-Laure GONTRAND.

Des entreprises peuvent s'occuper de l'installation du site et il resterait à la Commune les raccordements pour l'eau, l'assainissement et l'électricité, sachant que les réseaux sont à proximité.

De même, des entreprises sont susceptibles de gérer le site dès sa mise en route.

Est-ce intéressant pour la Commune ?

Au niveau financier, si la nuitée est facturée à 12 euros, 8 euros reviennent à la Commune.

La retombée financière est donc importante pour la Commune.

Le coût du projet est estimé entre 50.000 et 60.000 euros, qui serait amorti entre 3 et 4 ans.

Il est proposé de voter la création d'une aire de camping-cars, le lieu d'implantation et le lancement d'une consultation.

Ce projet pourrait être subventionné par la Région.

Il est souligné que les campings de la Commune ont été consultés et ne voient pas d'objection à l'installation d'un site pour les camping-cars.

Le Conseil municipal décide, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de créer une aire de camping-cars.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le lieu proposé derrière la maison de la chasse.

Le Conseil municipal décide, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de lancer la consultation.

CRYPTE :

1) Projet

Lors du dernier Conseil, il a été évoqué la cogérance de la crypte avec l'association d'artistes « Les pieds aux planches » située à Joyeuse.

Cette association fait partie d'un groupement d'associations appelé « Au-delà du temps » qui est installé à Largentière.

Elle propose de venir s'installer à la Crypte afin de développer un lieu de création et de programmation ; tout reste à définir.

C'est un projet itinérant avec l'idée d'obtenir des financements de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie et de celle des Gorges de l'Ardèche.

L'association demande un budget de 10 à 15.000 euros par an et un engagement de 3 ans.

Le déroulé du projet se ferait comme suit :

- une convention serait établie dans les six mois avec des objectifs précis,
- signature de la convention en septembre 2023,
- début du partenariat en janvier 2024

Après discussion, il est proposé de poursuivre la démarche.

Il sera demandé à l'association de venir présenter son projet au prochain Conseil

2) Annulation titre

L'association Guitare en Chanson indique qu'il faut bien adresser un titre de 30 euros et non de 180 à Finger Style.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

AIDES AU COMMERCE DE PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

Suite à une facture importante d'EDF, l'épicerie de Lagorce rencontre des difficultés financières. Afin de l'aider, Madame le Maire propose de l'exonérer du loyer du second semestre 2022 d'un montant de 1.680 euros.

Il est souligné l'importance de ce commerce de proximité, essentiel pour les habitants.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'annulation des loyers du second semestre.

TERRAIN :

1) Achat

Le 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a accepté la proposition d'un administré, de vendre à la Commune, à l'euro symbolique, le terrain correspondant à la parcelle G524, d'une surface de 504 m², lui appartenant.

Une incompréhension avait eu lieu, puisqu'il désirait également intégrer la parcelle G526 d'une surface de 42 m² à cette transaction, conservant le montant d'un euro symbolique.

La Commune prendrait en charge les frais d'acte et de bornage.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette transaction et aux démarches qui y sont liées, au prix indiqué, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

2) Proposition d'achat

Madame le Maire expose la demande d'une administrée qui souhaite vendre son terrain à la Commune.

Il s'agit de la parcelle G814 d'une superficie de 588 m², située en zone constructible le long du chemin de Bourgnolle.

La propriétaire attend une proposition de prix de la part de la Commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer le rachat de la parcelle à l'euro symbolique.

3) Prix terrains Leyris

Il reste deux terrains à vendre au quartier Leyris.

Madame le Maire informe le Conseil que les notaires lui ont indiqué que le prix des terrains vendus par la Commune était en dessous du marché ; 70 euros le m².

COURRIER D'UN ADMINISTRÉ : Chemin du Charnier et zonage PLU

Madame le Maire lit le courrier d'un administré qui souhaite une modification simplifiée du PLU et une demande d'entretien du chemin de Courbessas. Il invite par la même occasion, le Conseil municipal, l'après-midi du vendredi 6 janvier 2023, à venir jusqu'à sa ferme en passant par le chemin de Courbessas.

Il est rappelé que les élus travaillent sur ce dossier et qu'une réunion de la Commission urbanisme est prévue le mardi 29 novembre 2022 à 17 heures.

PRÉEMPTION VENTE MAISON VILLAGE

Madame le Maire parle d'une maison à la vente dans le village mais qui est en très mauvais état et qui nécessite beaucoup de travaux. Elle indique qu'il est important de surveiller les biens à la vente dans le village afin que la Commune se porte acquéreur si le prix et l'état sont intéressants, dans l'objectif de mettre en location pour accueillir de nouvelles familles.

ADN : Conventions

1) Au niveau du tennis

Le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) sollicite la Commune pour la signature d'une convention d'implantation d'une armoire liée au déploiement de la fibre optique.

Le lieu d'implantation est la parcelle K1268, propriété de la Commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'implantation de l'armoire.

2) Vers le chemin de la Gandole

Le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) sollicite la Commune pour la signature d'une convention d'implantation d'une armoire liée au déploiement de la fibre optique.

Le lieu d'implantation est la parcelle K1544, propriété de la Commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'implantation de l'armoire.

PERSONNEL : Emploi d'un apprenti

Madame le Maire fait un petit rappel : Monsieur Jean-Claude WAYMEL n'a pas été remplacé au Service technique.

Le Centre de Gestion propose de prendre un apprenti pour les espaces verts.

Cette démarche est intéressante pour nous.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour valider l'emploi d'un apprenti pour les espaces verts.

LOCATION GRANGE MADAME HUGON

La grange de Madame Christiane HUGON est louée par la Mairie depuis quelques années pour le stockage de matériel au centre du Village. Cela servait notamment au stockage de l'épicerie.

Il y a encore du matériel à l'intérieur n'appartenant pas à la Commune.

Le loyer est de 1.172,64 euros par an.

Il est donc proposé de mettre fin au bail.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour résilier le bail en accord avec Madame Christiane HUGON.

PROJET DE CONNEXION EAU DRAGA

Pour information, nous avons deux arrivées d'eau sur la Commune :

- La source de Font Garou qui produit 400 m³ d'eau par jour,
- Le forage d'Orbeyre qui produit 600 m³ d'eau par jour.

Cet été, suite à la sécheresse, il n'a pu être pompé que 120 m³ par jour à Font Garou et la pompe a dû être arrêtée quelques jours car il n'y avait pas assez de production ; la consommation pour cette période étant de 750 m³ par jour, ce qui ne doit, normalement pas poser de problème.

Pendant le reste de l'année, nous consommons environ 250 m³ par jour.

L'idée est de trouver une solution pour parer les éventuelles pannes qui entraîneraient un arrêt de l'alimentation en eau l'été.

Plusieurs solutions sont envisagées, notamment une connexion avec la Communauté de Communes DRAGA (Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche). Cette idée a été lancée par la Commune de Vallon Pont d'Arc qui souhaite se raccorder à partir de la grotte Chauvet jusqu'à Vallon Pont d'Arc. Nous pourrions ainsi nous associer à cette connexion, ce qui permettrait d'alimenter en eau les deux habitations au quartier Mayres et de nous raccorder à partir de Vallon Pont d'Arc pour alimenter le sud de Lagorce.

C'est pour le moment un projet car nous n'avons aucune idée du coût et du fonctionnement.

Une autre solution pourrait être envisagée, comme conserver de l'eau dans des citernes enterrées en cas de soucis d'alimentation l'été. Cette solution nous permettrait de rester autonome.

Ce sujet reste à l'étude.

AVANCEMENT CCFF ET PCS

Monsieur Maurice CHARBONNIER présente le sujet : suite aux incendies de cet été, une réunion publique a eu lieu dans le but de créer un CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts) ou une RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile)

Ce groupe de personnes a commencé par élaborer une cartographie des chemins afin d'améliorer l'accès aux incendies.

Afin de couvrir les bénévoles il est plus judicieux de créer une RCSC qui est en parallèle avec le CCFF.

La création de la RCSC revient au Maire qui doit désigner des bénévoles en charge d'assurer le fonctionnement de la structure et doit demander la validation par délibération du Conseil.

Avant la création du RCSC une réunion va se tenir entre la DDT, le SDIS, le CCFF, l'ONF, la Commune de Lagorce et les Communes voisines qui le souhaitent.

Nous espérons ainsi obtenir des subventions.

L'ONF (Office Nationale des Forêts) est prêt à faire une réunion publique concernant le débroussaillage autour des maisons.

DIVERS

- Madame le Maire fait passer aux élus un mot de remerciement des parents de Nicolas ELDIN.
- Pétition « Les Amis de Tabias » : Le Maire lit le courrier qui invite les élus à les rencontrer.
- Pétition des habitants du quartier Bourret : suite à la pétition concernant la vitesse excessive des véhicules, le service des routes va effectuer un contrôle prochainement.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h30.
- Repas du personnel : le repas aura lieu vendredi 9 décembre.
- Vœux du Maire : prévus le vendredi 13 janvier 2023.
- Spectacle : Madame Violette EGON présente deux soirées ; Association Stand-up, vendredi 18 novembre 2022 au Domaine de Sévenier et « Mike et Rike » le vendredi 16 décembre 2022 à la Crypte.
- Chemins : Monsieur Maurice CHARBONNIER parle des chemins endommagés suite aux dernières intempéries. Les agents du service technique vont passer pour les arranger. Une information dans la newsletter va être envoyée pour faire l'inventaire des chemins abimés.
- Le Gour de la Sompe : Madame Isabelle TORAN parle de l'accident survenu à la Sompe, il y a quelques jours. Le problème de sécurité, la responsabilité ?
- Cave coopérative : Monsieur Julien SUEUR parle de la visite, mercredi 09 novembre 2022 à 11h30 avec une association d'Aubenas qui cherche un local d'au moins 150 m².

Levée de séance à 23 heures.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'H. Foucault'. Another signature appears to be 'Sueur'. There are several other illegible signatures, some with horizontal lines drawn through them.